

District de: Québec
No division: 05 - Trois-Rivières
No cour:
No dossier:

- FORMULAIRE 87 -
Avis et déclaration du séquestre
(paragraphe 245(1) et 246(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la mise sous séquestre de
Groupe Terrestria inc.
personne morale légalement constituée, ayant son siège social au 4775,
boul. de Port-Royal
de la ville de Bécancour, dans la province de Québec

Le séquestre donne avis de ce qui suit et déclare que:

1. Le 27 mai 2026, nous, Lemieux Nolet inc, sommes devenus séquestre à l'égard des biens suivants de
Groupe Terrestria inc., personne insolvable (ou failli), tel que décrit ci-dessous:

2. Nous sommes devenus séquestre des biens susmentionnés du fait de ma prise de possession ou de ma
prise de contrôle desdits biens (ou de ma nomination en cette qualité par Alain Bolduc, j.c.s.), aux termes de d'un
jugement rendu sur la demande pour la nomination d'un séquestre en date du 27 mai 2026.

3. Le soussigné a pris la possession ou le contrôle des biens susmentionnés le 27 mai 2026.

4. Les renseignements suivants se rapportent à la mise sous séquestre:

(a) Adresse: 4775, boul. de Port-Royal, Bécancour, QC, G9H 1Z5

(b) Activité principale de l'entreprise: Promoteur immobilier

(c) Adresse de l'établissement:

4775, boul. de Port-Royal, Bécancour, QC, G9H 1Z5

(d) Montant dû par la personne insolvable (ou le failli) à chaque créancier qui détient une garantie sur les biens
susmentionnés:

Groupe Financier les Rives inc.	\$595501.83
Ville de Shawinigan	\$36954.91
2850-9602 Québec inc.	\$1611610.87
Claude Provost	\$556187.50
9103-4389 Québec inc.	\$450000.00
Offshore Finance Ltd.	\$400000.00

(e) La liste des autres créanciers de la personne insolvable (ou du failli) incluant le montant qui est dû à chacun
d'eux et le montant total dû à l'ensemble des créanciers est la suivante:

District de: Québec
No division: 05 - Trois-Rivières
No cour:
No dossier:

Dans l'affaire de la mise sous séquestre de
Groupe Terrestria inc.
personne morale légalement constituée, ayant son siège social au 4775,
boul. de Port-Royal
de la ville de Bécancour, dans la province de Québec

(f) Le plan d'action que le séquestre entend suivre pendant la durée de son mandat, s'il a établi un tel plan, est le suivant: A) Prise de possession du Bien de la Débitrice visé par l'ordonnance.

B) Procéder à la mise en place des mesures conservatoires (assurances, électricité, déneigement, etc.) et en assurer le suivi.

C) Contrôler les recettes et débours de la Débitrice.

D) Procéder à un appel d'offres public ou mandater un courtier immobilier.

E) Faire approuver par la cour les offres d'achat retenues par le séquestre.

F) Procéder aux ventes et à la distribution du produit net des ventes selon l'ordre prescrit par la Loi.

G) Tout autre tâche relevant du mandat du Séquestre conformément à l'ordonnance du 27 mai 2026.

(g) Personne-ressource du séquestre:

Michel Belhumeur, Tel: (819) 376-3444 - 5015, Fax: (888) 833-3191, Email: michel.belhumeur@ln.ca.

Daté le 3 juin 2026, à Trois-Rivières en la province de Québec.

Lemieux Nolet inc - Syndic autorisé en insolvabilité

Par:

Michel Belhumeur - Séquestre
1350, rue Royale, bur. 1400
Trois-Rivières QC G9A 4J4
Téléphone: (819) 376-3444 Télécopieur: (888) 833-3191